



COMPTE RENDU SYNDICAL SNPOTES & UNSA COMITE TECHNIQUE DU 02/11/2015

Détermination des votants SNPOTES&UNSA

A&I-UNSA : Xavier Roux

SNPOTES : Lionel Vernex-Loiset, Emmanuel Maujean, Alain Le Drezen

Suppléants présents : Danièle Fristot Sup'Recherche

Total des votants : 9 votant au lieu de 10 en raison de l'absence d'un élu SGEN CFDT.

Présents pour l'Administration :

Pierre Mutzenhard, Président

Christine Roizard, VPRH

Jean-François Molter, DGS

Julien Barthe, Secrétaire Général – Directeur Général des Services Adjoint (expert invité)

Frédérique Hinsberger, Chargée d'étude Direction Générale des Services (expert invité)

Isabelle Arnould

Ordre du Jour :

Le président indique que le point 5 concernant le SUMPPS est retiré de l'ordre du jour en raison d'échanges avec le ministère sur les modalités de mise en œuvre.

Le président apporte des précisions quant à la constitution du futur rectorat (janvier 2016) issu de la fusion des trois régions académiques. Il sera composé d'un « recteur principal » localisé à Nancy, et de deux « recteurs adjoints ». Le « recteur principal » exercera les missions du Chancelier des universités de la région fusionnée (interlocuteur pour les universités, contrôle).

Il indique que la question du budget de l'ESR est en débat nationalement et qu'il manque 150 M€ par rapport à l'an dernier.



Le DGS excuse l'absence du DRH pour raisons de santé et indique que le GT concernant la NBI du 12 novembre est reporté au 17 novembre.

Point 1 : Approbation des PV du CT du 21 mai (sous réserve) et du 29 juin (avis)

Vote Unanime pour

Point 2 : Examen du projet de décision portant autorisation d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'exercice du droit syndical (avis)

Le projet est présenté par le DGS adjoint qui en explique la teneur et la manière dont il a été discuté avec les Organisations Syndicale. Son objectif est d'actualiser les droits syndicaux concernant l'accès aux TIC (utilisation de l'intranet, site web, listes mail pour l'expression syndicale...), en application du Décret n°2014-1319 du 4 novembre 2014.

Vos élus informent en séance le CT qu'un communiqué national associant les principales organisations syndicales demande un cadrage national relatif à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'exercice du droit syndical. Son objectif est d'obtenir un mode de fonctionnement homogène au niveau national.

Le président décide donc de retirer ce point de l'ordre du jour.

Point 3 : Intégration du Laboratoire de Conception, Fabrication, Commande (Equipe d'accueil 4495 LCFC) rattaché à l'ENIM et à l'ENSAM, au sein du pôle scientifique AM2I (Automatique, Mathématiques, Informatique et leurs Interactions), à compter du 1^{er} janvier 2016 (avis)

Vote 4 abstentions – 5 pour (dont SNPTES et UNSA)

Vos élus SNPTES et UNSA suivent l'avis favorable du laboratoire LCFC, du Pôle AM2I et du conseil Scientifique.

Point 4 : Examen des modifications des annexes 3, 4, 5, 6 (et 7 – sous réserve) du règlement intérieur de l'Université, liées à l'intégration de l'ENIM à l'UL à compter du premier janvier 2016 (avis)

Vote 1 contre – 3 abstentions - 5 pour (dont SNPTES et UNSA)

Point 5 : Examen des statuts du Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (avis)

Point retiré de l'ordre du jour. Ce point nécessite une discussion avec le ministère.

Point 6 : Examen des modifications du règlement intérieur du collégium Droit, Economie et Gestion (avis)

Vote 4 abstentions – 5 pour (dont SNPTES et UNSA)



Point 7 : Examen des modifications des statuts de l'UFR Faculté de Médecine (avis)

Vote 2 contre – 2 abstentions – 5 pour (dont SNPTES et UNSA)

Point 8 Examen du projet de convention d'association d'ICN Business School à l'Université de Lorraine (avis)

En raison de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (« loi Fioraso »), cette nouvelle convention acte le passage d'une convention de rattachement à une convention d'association. Elle porte sur les aspects suivants :

- Gouvernance : l'UL est représentée dans les instances d'ICN, Conseil d'Administration et Assemblée Générale, à hauteur de 4 membres dans chacune d'entre elles, ayant voix délibérative.
- Enseignement
- Recherche
- Vie étudiante (SUAPS et SUMPPS)
- Relations internationales
- Support (réseau informatique, services numériques, documentation, ...)

Cette convention a déjà reçu un vote favorable du CA de l'UL mais le Ministère a indiqué que le CT devait réglementairement aussi donner un avis.

Vote 1 pour – 8 abstentions (dont SNPTES et UNSA)

Vos élus UNSA et SNPTES votent en abstention car ils ne comprennent pas la nécessité de demander l'avis du CT sur un tel point, mais soulignent que politiquement se pose la question du positionnement de l'ICN (privé) et des IAE de l'UL.

Point 9 : Régime indemnitaire spécifique attaché à certaines fonctions d'administration et de gestion de l'établissement (avis)

Le président présente le projet IPAGE comme la fin d'un cycle de reconnaissance des fonctions en symétrie avec celle des Enseignants-Chercheurs (PCA et PA, environ 1M€).

Vos élus SNPTES et UNSA indiquent qu'ils ne commenteront pas plus le projet, car il n'y a visiblement plus rien à négocier. Ils demandent que leur lettre ouverte au président de l'UL soit jointe au PV du CT. S'ils ne sont pas contre une reconnaissance raisonnée et raisonnable de ces fonctions, ils voteront contre ce projet d'un demi-million d'Euros qui ne concerne que 200 personnels, ne dit rien du cumul de primes, et laisse de côté 2 000 personnels de Cat B et C.

Vote unanime contre

Vos élus UNSA et SNPTES interviennent pour regretter un dialogue social en panne et le peu de considération porté à leurs remarques et propositions, ce qui va créer une forme de défiance dans le travail des instances.



Lettre ouverte du 20 octobre 2015 :

Monsieur le Président de l'Université de Lorraine,

Suite au message du Directeur Général des Services aux directeurs et responsables administratifs de directions et composantes, les informant **de façon tronquée** que les organisations syndicales étaient contre le projet de reconnaissance des responsabilités de cadres administratifs, vous êtes intervenu en CT. Vous y avez indiqué **de façon caricaturale** que les organisations syndicales de l'UL étaient toutes opposées au projet et que vous ne souhaitiez donc plus poursuivre les échanges en Groupe de Travail CT sur ce sujet.

Dans un souci de dialogue social et de négociation qui caractérisent le SNPTES et AI&UNSA, nous avons souhaité vous rencontrer, ce que vous avez accepté et nous vous en remercions. Au cours de cette réunion, nous avons pu vous redire que le SNPTES et AI&UNSA n'étaient pas contre une reconnaissance des responsabilités de cadres administratifs à condition qu'elle soit raisonnée et raisonnable. Nous vous avons rappelé :

- que ces personnels bénéficient déjà de moyens de reconnaissances (augmentation de la prime cible pour certains, NBI, prime d'intéressement...);
- que nous étions contre la création d'une nouvelle prime et l'individualisation rampante du régime indemnitaire des personnels ;
- qu'au mois de juillet de cette année, vous aviez refusé une augmentation du régime indemnitaire des Cat C et B par manque de moyens (250 000 € pour environ 2 000 agents) ;
- que d'autres responsabilités nécessiteraient elles aussi une reconnaissance (astreintes, accueil, etc.) ;
- l'importance que nous portons au dialogue social en Groupe de Travail issu du CT. Nous vous avons aussi remis une contre proposition, plus équilibrée dans le respect du budget de 450 000 € que vous aviez proposé initialement : reconnaissance des fonctions de cadres administratifs **sans création d'une nouvelle prime**, applications de règles de non cumul permettant aussi une **amélioration immédiate du régime indemnitaire** des catégories C et B...

Suite à ce rendez-vous, vous avez insisté pour nous rencontrer à nouveau le 12 octobre afin de nous présenter un nouveau projet. Nous avons rapidement constaté **qu'il ne reprend aucune de nos propositions** ! Mais plus surprenant encore, son contenu est pire à nos yeux que le premier : augmentation du montant à **507 000 € pour 200 personnels** (2 500 € par agent en moyenne), intégration directe, comme vous nous l'avez précisé, de cette somme dans le RIFSEEP, bloquant ainsi avant même leur démarrage les négociations sur son application. Si nous vous reconnaissons une volonté de transparence, nous considérons que votre proposition est inacceptable. Sans remettre en cause le travail des personnels concernés qui ne sont pas responsables de cette proposition, cette dernière reste indécente par son montant et par sa manière de ne cibler que des cadres administratifs ! En effet certaines des **indemnités mensuelles** (1 200 €/ mois, *qui se rajouteront aux primes cibles ou indemnités statutaires, aux NBI, et pour certains aux primes d'intéressement et primes de formation continue**), que vous vous proposez de verser, correspondent **aux salaires** de vos personnels de Cat C !

Votre proposition ne correspond donc en aucun cas à la conception de la fonction publique défendue par le SNPTES et AI&UNSA et de ce fait, nous ne pourrions que nous opposer à elle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Les Elus SNPTES et A&I-UNSA

** Le nouveau prix Nobel de l'économie, Angus Deaton, estime que la somme de 66 000€/an est la valeur optimale au bien être personnel procuré par l'argent, gageons que votre politique rendra certains personnels très heureux ! Quant aux autres...*

Point 10 : Plafonnement des heures complémentaires année universitaire 2015-2016 (complément) (avis)

Vote 4 abstentions – 5 pour (dont SNPTES et UNSA)

Il ne s'agissait que de clarifier un texte déjà voté.

Point 11 : tarification des traductions par les personnels enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université de Lorraine à compter de l'année universitaire 2015-2016 (avis)

Point retiré de l'ordre du jour suite à un avis défavorable du CF. La proposition doit être retravaillée et précisée.

Point 12 : Liste d'aptitude personnels ITRF-AENES, transformation d'emplois (information)

Pas de remarque.

Point 13 : Suivi des propositions et avis du CT du 10 septembre 2015 (information)

Pas de remarques, comme d'habitude le CA valide les propositions du président.

Point 14 : Questions diverses

SNPTES et UNSA :

- Demande d'information concernant la possibilité de prolongation de la loi Sauvadet de 2 ans.

Le président indique qu'il n'a pas d'informations concernant cette éventualité. Cette année 60 postes seront réservés aux concours Sauvadet contre 82 l'an dernier.

- Demande d'un GT concernant la politique de CDIisation des contractuels UL.

Le DGS indique que cela fait partie de la liste des GT, mais qu'il n'y a pas eu encore de date de fixée.

- Modification d'une des annexes du Règlement de Gestion sans passer par le CT ?

Après échanges avec I. Arnould, ce point est clarifié. L'annexe n'a pas été modifiée et le document disponible sous l'Aide Agatte ne fait que le traduire pour le logiciel d'enregistrement du temps de travail.



- Où en sommes nous du travail engagé sur les RPS ?

Le président indique la mise en place d'une politique sur la vie au travail. Des demandes de devis concernant des actions sont en cours notamment avec la MGEN. Il espère proposer un calendrier d'actions au printemps.

COMPTE RENDU SYNDICAL SNPTES & UNSA COMITE TECHNIQUE DU 10/11/2015

Point 1 : Régime indemnitaire spécifique attaché à certaines fonctions d'administration et de gestion de l'établissement (avis)

Un seul point à l'ordre du jour, suite au vote unanimement Contre l'IPAGE du précédent CT. Le texte reproposé par le Président est exactement le même à la virgule près. Le Vote du SNPTES et de l'UNSA a donc été identique au précédent : "CONTRE".

Vote : unanimité Contre

Malgré deux votes unanimement Contre en CT, le texte pourra donc être légalement présenté au CA par le Président de l'UL.